

# La réadaptation prime la rente

## Embauche de collaborateurs atteints dans leur santé

Situation	Intervention précoce	Mesures de réinsertion	Mesures d'ordre professionnel
<b>Qui</b>	<b>Durée en jours</b>		
	max. 360	max. 230	jusqu'à la fin des mesures
<b>Collaborateur concerné</b>	Certificat médical, apte à la réadaptation	Certificat médical	Obligation de collaborer aux mesures de réadaptation, certificat médical, apte à la réadaptation
<b>Employeur</b>	Embauche, soutien dans le cadre du budget d'IP	Coopération pendant les MR, pas d'indemnisation	Interlocuteur pour les mesures d'ordre professionnel, placement, formation prof. initiale, reclassement, placement à l'essai, en cas d'embauche : AIT, indemnité en cas d'augmentation des cotisations
<b>Médecin</b>	Traitement, coopération à la mise en œuvre des mesures d'IP, certificat médical	Coopération à la mise en œuvre des MR, traitement, certificat médical	Coopération à la mise en œuvre des mesures d'ordre professionnel, traitement, certificat médical
<b>Assurance d'indemnité journalière en cas de maladie</b>	En cas d'incapacité de travail, IJ de l'assurance individuelle à titre subsidiaire jusqu'à 100 % en cas de poursuite de l'assurance		
<b>Assurance-accidents</b> Accident ou maladie prof.	Frais de traitement, IJ, en cas d'incapacité de travail avérée	Frais de traitement	Frais de traitement
<b>Assurance-maladie</b>	Frais de traitement	Frais de traitement	Frais de traitement
<b>Assurance-invalidité</b>	Mesures d'IP : placement, adaptation du poste de travail, réadaptation socioprofessionnelle, cours de formation, orientation professionnelle	Décision de principe : MR, IJ pendant les MR, job coaching	Mesures d'ordre professionnel : placement, orientation prof., formation prof. initiale, reclassement, placement à l'essai avec IJ de l'AI pendant 180 jours max., AIT 180 jours max., moyens auxiliaires, job coaching
<b>ORP</b>	IJ de l'AC (44 jours max. en cas de maladie ou d'accident, obligation d'avancer les prestations)		IJ de l'AC en l'absence de mesure donnant droit à des IJ de l'AI
<b>Aide sociale</b>	Garantie du minimum vital si le revenu ou le revenu de substitution ne suffit pas	Garantie du minimum vital si le revenu ou le revenu de substitution ne suffit pas	Garantie du minimum vital si le revenu ou le revenu de substitution ne suffit pas
<b>Prestataires externes</b>	Job coach, organisateur de cours	Job coach	Job coach

Coordination

Coopération

### Glossar

AC Assurance-chômage  
AI Assurance-invalidité  
AIT Allocation d'initiation au travail

IJ Indemnité journalière  
IP Intervention précoce

MR Mesures de réinsertion  
ORP Office régional de placemen